

Arrêté N°2022-197

portant recevabilité d'une candidature pour la direction de l'Ecole doctorale 485

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu le règlement intérieur de l'ED 485 ;
- Vu l'arrêté électoral 2022-183 du 21 juin 2022 portant organisation du scrutin en vue de recueillir l'avis du conseil de l'Ecole doctorale 485 sur la désignation du directeur ou de la directrice de l'ED 485 ;
- Vu la candidature reçue dans les délais impartis,

Arrête :

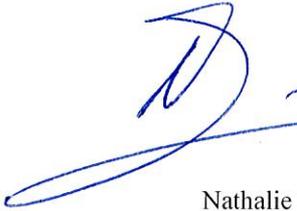
Article 1^{er} : Candidature recevable

La candidature de Mme Isabelle GARCIN-MARROU est déclarée recevable.

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera notifié aux membres du Conseil de l'ED 485 et mis en ligne sur les sites intranet et internet de l'Université et sur le site intranet de l'ED 485.

Fait à Lyon, le 5 juillet 2022


Nathalie DOMPNIER

